

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

- L'habitation doit **se situer en Seine-et-Marne** et doit constituer la **résidence principale et personnelle** du demandeur.
- Appliquer le **barème des ressources CADAL**

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de **10 000 €**
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à **10 000 €** du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

TAUX D'INTÉRÊT

- 👉 **1 %** → CONSTRUCTION et ACQUISITION
- 👉 **1.5 %** → AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

DURÉE DE REMBOURSEMENT

- **3, 5, 7 ou 10 ans** suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>